



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un février à 9 h 12, le Conseil Municipal de la Ville de Bondy s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, le vendredi 13 février 2026.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTTE Laurent, Monsieur SAGKAN Olivier Onur, Madame PONCET Alison, Monsieur TRAORE Samba, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur ASAADI Othman, Monsieur DRIF Azzedine, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur COTE Alexandre, Monsieur SQUINABOL François, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MAZNI Sadia, Madame FABRIS Cristel, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame BERTE Mariata, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame PIERRE Oldhynn, Madame PIRABAHARAN Piremy, Monsieur FONSECA Théo Alexandre, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame CAUCHEMEZ Claire, Monsieur ALLOUACHE Karim

Absent excusé, a donné procuration :

Monsieur Alexandre AMZEL à Madame CALAMBE Auriane.

Absents :

Madame BAKHTI-ALOUT Sonia, Madame HADERBACHE Norha, Madame SAÏB-DAHLI Sissi, Monsieur GIRARDY Didier, Madame JANKOWSKI Cathy, Madame CAMPAGNA Sylvie, Monsieur CHEVAL Jean-Marc, Madame ELELOUE Edwige Nathalie, Monsieur ALOUT Rafik, Monsieur BELKEBIR Farid, Monsieur MATILI Mounir, Monsieur BARADJI Madigata, Madame AHMADOUCHI Fatine, Madame LY Haouilly, Madame KOC Feryal

Arrivée de Monsieur ASAADI Othman à 9 h 26.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur FONSECA Théo Alexandre a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

26 - PV Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2025

Le conseil municipal a approuvé le procès verbal de la séance citée en objet.

26 - 1 Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2025

LE CONSEIL A PRIS ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026.

PREND ACTE

26 - 2 Rapport sur la situation en matière de développement durable 2025

LE CONSEIL A PRIS ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 sur la situation de la ville de Bondy en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026.

PREND ACTE

26 - 3 Débat d'orientation budgétaire 2026

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A PRIS ACTE qu'il a été débattu des orientations budgétaires pour l'année 2026 figurant dans le rapport communiqué aux membres du conseil municipal et joint à la présente délibération.

PREND ACTE

26 - 4 Approbation de la convention de subvention au titre du "Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens" concernant l'opération Dojo Aïache

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de financement relative au dispositif « Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens » entre la région Ile-de-France et la ville de Bondy, et son annexe financière, telles qu'annexées à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention et son annexe financière ainsi que tout document se rapportant à cette subvention et notamment un éventuel avenant portant modification non substantielle.

Unanimité

26 - 5 Participation à la consultation relative à la mise en œuvre des conventions de participation du CIG de la petite couronne portant sur les risques Prévoyance et Santé 2027-2032

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la procédure de la convention de participation pour les risques prévoyance à adhésion obligatoire pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2027, **A AUTORISE** la participation de la Ville à l'appel public à concurrence lancé par le CIG Petite Couronne afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance, et **A AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Pour : 27

Abstentions : 3 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, ALLOUACHE Karim)

26 - 6 Adhésion de la ville de Bondy à la centrale d'achat du Resah

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'adhésion de la ville de Bondy à la centrale d'achat du Resah, **A APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à la centrale d'achat d'un montant de 600 euros, et **A AUTORISE** le Maire à signer le bulletin d'adhésion annexé à la présente délibération ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

26 - 7 Approbation du Contrat Local de Santé (CLS) 4e génération 2026-2029 de la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE le Contrat Local de Santé tel qu'annexé à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer ce contrat ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et notamment tout éventuel avenant portant modification non substantielle.

Pour : 27

Contre : 3 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, ALLOUACHE Karim)

26 - 8 Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Bondy et le Département de la Seine-Saint-Denis au titre du programme départemental de prévention bucco-dentaire pour l'année 2025

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Bondy et le Département de la Seine-Saint-Denis relative au programme de santé bucco-dentaire, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant et notamment tout éventuel avenant portant modification non substantielle.

Unanimité

26 - 9 Avenant n° 1 à la convention de transfert de gestion au profit de la Société des Grands Projets relative au domaine public de voirie situé dans le secteur du Pont de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion n°2023CONV113 permettant d'élargir l'emprise de terrain nécessaire à la bonne desserte et à la sécurisation des accès aux chantiers, et **A AUTORISE** le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant et notamment tout éventuel nouvel avenant portant modification non substantielle.

Unanimité

26 - 10 Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à ICF LA SABLIERE pour la création d'une coque brute accueillant une crèche, une maison de quartier et une salle polyvalente intégrées à un programme de logements, rue René Char à Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par la ville de Bondy à ICF LA SABLIERE, tel qu'annexé à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

26 - 11 Approbation de la démarche de coopération décentralisée entre les villes d'Irpin et de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la démarche de coopération décentralisée entre les villes d'Irpin et de Bondy, **A APPROUVE** les termes de lettre d'intention destinée à Madame la Maire d'Irpin, et **A APPROUVE** de la signature de cette lettre par Monsieur le Maire.

Unanimité

En outre, le conseil municipal a été informé des décisions de Monsieur le Maire, prises en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **N° D2025_018** : Contrat d'emprunt de 1 900 000 € auprès de l'Agence France Locale (AFL)
- **N° D2025_019** : Contrat de ligne de trésorerie de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour l'année 2025-2026
- **N° D2026_001** : Renouvellement de l'adhésion de la ville de Bondy à Cités Unies France (CUF)
- **N° D2026_002** : Renouvellement de l'adhésion de la ville de Bondy au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP)

Il est rappelé que les délibérations du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 12 H 59.

Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional



Théo FONSECA
Conseiller municipal
Secrétaire de séance

